



COMMUNAUTE COMMUNES DU PAYS DE MAÎCHE

PRESENTATION

PRESIDENT : REGIS LIGIER
43 COMMUNES – 18 500 HABITANTS
MAICHE (25)

HISTORIQUE

01/01/2017 : extension du territoire
de 19 à 43 communes

01/01/2018 : prise des compétences
Eau et Assainissement collectif

EXERCICE DES COMPETENCES

Assainissement collectif : territoire
entièrement en régie, 6 000 abonnés,
14 stations d'épuration, 40 postes de
relevage, 300 km de réseaux

Eau potable : territoire entièrement
en délégation de service public, 8 400
abonnés, 28 ressources, 25 stations de
traitement, 69 réservoirs, plus de 500
km de réseaux

CONTACT

Julien KLINGUER
Directeur Pôle Environnement,
Infrastructure et Ingénierie
eau-assainissement@ccpm-maiche.com
03 81 64 33 68

MODES DE GESTION

Avant la prise de compétence : pour l'eau potable : 18 communes en régie, 1 syndicat en régie et 4 syndicats en délégation de service public (DSP) ; pour l'assainissement collectif : 14 communes en régies, 1 commune en DSP et 4 syndicats en régie.

À la prise de compétence : négociation avec le délégataire du plus gros contrat en eau potable afin d'étendre ce contrat aux 18 communes en régie et de le rompre totalement pour l'assainissement.

HARMONISATION TARIFAIRE

Harmonisation immédiate : application du tarif cible défini dès la prise de compétence, sans délai de convergence. Forte augmentation pour les communes en régie, mais nécessaire pour les investissements.

Problématique des communes au forfait : pas possible pour les communes ou EPCI de plus de 1000 habitants donc CC devait équiper tous les usagers concernés en compteurs d'eau. Dérogation du Préfet obtenue pour appliquer un forfait le temps d'équiper tous les logements.

Convention financière : établie avec chaque commune la 1^{ère} année afin de leur reverser la part de la facture correspondant à l'année n-1, lorsque la commune était encore compétente, à laquelle a été soustraits les restes dus (emprunts relais, redevances agence de l'eau, etc.).

POINTS DE VIGILANCE

- Prévoir les formations et habilitations nécessaires des agents dans le budget.
- Reprendre toutes les délibérations existantes car certaines peuvent contenir des clauses non réglementaires.
- Attention aux marchés non connus qui courent encore.

AVANTAGES DE LA PRISE DE COMPETENCE A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE

- Sécuriser l'alimentation en eau potable en établissant des interconnexions.
- Mettre en place des services techniques qui ont amélioré l'exploitation des stations.